



Extrait du procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 25 août 2023, à 13 h.

**NOMINATION DE PERSONNES POUR ASSUMER TEMPORAIREMENT LES FONCTIONS DÉVOLUES AU POSTE DE VICE-RECTRICE/VICE-RECTEUR AUX ÉTUDES ET À LA FORMATION**

CONSIDÉRANT les articles 39 et 42 de la Loi sur l'Université;

CONSIDÉRANT l'article 6 du Règlement général 6 « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 8.7 de l'Annexe 6-A « Protocole des cadres supérieurs » du Règlement général 6 « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT les articles 1, 41, 47 alinéa 1 et 51 (3) c) iv) Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT l'absence de la vice-rectrice aux études et à la formation, Line Tremblay, pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner deux personnes pour assurer la suppléance à la direction du Vice-rectorat aux études et à la formation afin d'assumer les responsabilités dévolues au poste de vice-rectrice/vice-recteur aux études et à la formation;

CONSIDÉRANT les explications du recteur, du vice-recteur aux ressources humaines et du secrétaire général;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU

1. de nommer Adel Omar Dahmane, doyen des études, pour agir à titre de vice-recteur aux études et à la formation suppléant à compter du 27 août 2023, et ce, pour une durée indéterminée;
2. nonobstant l'article 1 du Règlement de régie interne, de nommer Georges-Martin Caron, directeur du Service de la gestion tactique et de la logistique institutionnelle, cadre-supérieur suppléant rattaché au Vice-rectorat aux études et à la formation, à compter du 27 août 2023, et ce, pour une durée indéterminée, afin d'appuyer le vice-recteur aux études et à la formation suppléant en prenant à sa charge certaines unités du Vice-rectorat, notamment le Registrariat, les Services aux étudiants et le Service de la formation continue et de la formation hors campus;

3. de nommer, selon le cas, Adel Omar Dahmane et/ou Georges-Martin Caron membres des différents comités du conseil d'administration et membres de tous les organismes, comités, commissions ou groupes de travail sur lesquels un siège est réservé au poste de vice-rectrice/vice-recteur aux études et à la formation à compter du 27 août 2023, et ce, pour une durée indéterminée;
4. de mandater le vice-recteur aux ressources humaines pour fixer les conditions de travail et la rémunération des personnes nommées;
5. d'informer la commission des études de l'Université du Québec de ces nominations.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par:  
M<sup>e</sup> Éric Hamelin  
Secrétaire général